

Mise en candidature

44^e édition du Gala des Prestiges 2019

Le Gala des Prestiges est l'occasion annuelle par excellence pour la communauté entrepreneuriale de se réunir afin de célébrer ses bons coups! Valoriser les efforts et les succès de la dernière année est essentiel à la vitalité économique de notre milieu. Votre entreprise a connu une année particulièrement remarquable qui mérite d'être soulignée? Vous avez innové en vous aventurant hors des sentiers battus? Vous faites vivre une expérience client hors du commun? **Présentez votre candidature à la 44^e édition du Gala des Prestiges 2019!**

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

PROMOTION ET VISIBILITÉ

Les finalistes bénéficieront de la visibilité suivante :

- Présentation des candidatures retenues lors du dévoilement des finalistes;
- Présentation des finalistes lors de la soirée de Gala sous forme de vidéo;
- Visibilité dans les médias régionaux par la couverture de presse de l'événement;
- Visibilité dans les médias sociaux de la Chambre de commerce associée aux Prestiges.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

- Pour déposer votre candidature, vous devez être membre de la Chambre de commerce;
- Une entreprise doit soumettre sa candidature uniquement dans une catégorie. Nous vous invitons à sélectionner celle qui vous représente le mieux;
- Une entreprise ayant remporté un Prestige en 2018 ne peut se représenter dans la même catégorie;
- Avoir soumis sa candidature à info@monreseau.rdl.com avant le **20 septembre 2019 à 16 h**;
- Les entreprises dont le siège social n'est pas situé dans le MRC de Rivière-du-Loup devront prouver qu'elles génèrent des retombées significatives dans la MRC de Rivière-du-Loup. Néanmoins, ces dernières ne seront pas éligibles au Prestige Alfred-Fortin Entreprise de l'année.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

ÉTAPES				
3 au 20 septembre	23 septembre au 25 septembre		26 septembre	7 au 11 octobre
1	2	3	4	5
Réception des candidatures	Analyse des candidatures reçues selon les critères établis	Choix de 3 finalistes par catégorie	Dévoilement des finalistes	Entrevue avec les entreprises finalistes et choix des lauréats

Psst...! N'oubliez pas de réserver le samedi 2 novembre à votre agenda pour la soirée de Gala! Les billets sont en vente au www.monreseau.rdl.com/gala-des-prestiges dès maintenant.

CATÉGORIES RÉGULIÈRES

1. Organisme à but non lucratif ou d'économie sociale

S'adresse aux organismes à vocation sportive, artistique, sociale et communautaire qui se sont démarqués par l'ensemble de leurs activités : organisation d'événements, partenariats développés dans le milieu, stratégie de développement et plan d'action, etc.

2. Employeur de choix

Les employeurs de choix se distinguent des autres entreprises par le degré de mobilisation de leurs employés, mais également par la mise en place d'un leadership efficace, la création d'une culture d'engagement, un taux de rétention élevé et l'optimisation de leur marque employeur.

3. Agriculture et agroalimentaire

Une entreprise ou un artisan qui œuvre dans le domaine de l'agriculture ou de l'agroalimentaire. Elle a réalisé des investissements, créé des emplois et innové dans son domaine d'expertise.

4. Innovation, technologie et exportation

Ce prestige est décerné à une entreprise s'appuyant sur des technologies innovatrices ou ayant développé de nouvelles technologies pour offrir des produits et services innovateurs ou pour améliorer ses procédés. Cette catégorie s'adresse aussi aux entreprises exportatrices ayant plus de 5 % de leur chiffre d'affaires dédié à l'exportation hors Québec depuis au moins 1 an.

5. Repreneuriat

Ce prestige est décerné à une entreprise qui se démarque par l'excellence de son processus de repreneuriat, c'est-à-dire la reprise de l'entreprise par un ou plusieurs membres de la famille immédiate (relève d'entreprise), par un ou plusieurs employés ou par un ou plusieurs tiers externes.

6. Développement durable

Cette catégorie s'adresse aux entreprises et organismes qui mettent en place des pratiques et des processus qui s'appuient sur une vision à long terme et qui prennent en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement.

7. Commerce et services | 30 employés et moins

Cette catégorie vise les entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine du commerce de gros ou du commerce de détail, les entreprises de services qui se démarquent par leur approche client, leur unicité, leur créativité et la qualité des services qu'elles offrent. Cette catégorie comprend également les services d'hébergement, de restauration et les entreprises touristiques.

8. Commerce et services | 31 employés et plus

Cette catégorie vise les entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine du commerce de gros ou du commerce de détail, les entreprises de services qui se démarquent par leur approche client, leur unicité, leur créativité et la qualité des services qu'elles offrent. Cette catégorie comprend également les services d'hébergement, de restauration et les entreprises touristiques.

9. Entreprise de transport, fabrication et transformation

Cette catégorie vise les entreprises qui exercent leurs activités dans le domaine manufacturier, de fabrication, de transformation ou de transport.

PRIX SPÉCIAUX

10. Prestige Grande distinction Desjardins

Déterminé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup et son partenaire gouverneur Desjardins, ce prestige souligne le travail d'une organisation qui a su mobiliser et faire rayonner le milieu.

11. Prestige Personne d'exception

Déterminé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup et son partenaire, ce prestige souligne la contribution exceptionnelle d'une personnalité à l'avancement de notre région, que ce soit par son implication ou ses réalisations.

12. Prestige Entrepreneuriat féminin

Déterminé par la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup et son partenaire, ce prestige est décerné à une femme reconnue pour ses initiatives, ses réalisations, son implication ainsi que ses compétences et ses qualités professionnelles, entrepreneuriales ou intrapreneuriales.

13. Prestige Finaliste coup de cœur

Ce prix coup de cœur est décerné par vote électronique des membres parmi les finalistes de l'édition 2019.

14. Prestige Alfred-Fortin Entreprise de l'année

Le gagnant de cette catégorie est déterminé par un jury indépendant parmi les entreprises lauréates de l'une des catégories régulières, dont le siège social est situé dans la MRC de Rivière-du-Loup.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Je désire déposer ma candidature dans la catégorie suivante :

- Organisme à but non lucratif ou d'économie sociale
- Employeur de choix
- Agriculture et agroalimentaire
- Innovation, technologie et exportation
- Repreneuriat
- Développement durable
- Commerce et services | 30 employés et moins
- Commerce et services | 31 employés et plus
- Entreprise de transport, fabrication et transformation

Nom et prénom : _____

Entreprise : _____

Date de démarrage de l'entreprise : _____ Nombre d'employés : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Adresse courriel : _____ Téléphone : _____

Décrivez votre entreprise en quelques lignes :

Quelle est votre mission, votre vision :

Décrivez concrètement les réalisations de la dernière année qui justifieraient que votre organisation soit lauréate 2019 du Gala des Prestiges :

En quoi votre façon de faire se différencie de celle des autres :

Quels sont vos objectifs de croissance à court et à moyen terme, quelle approche choisissez-vous pour développer votre entreprise :

Dans quelle mesure votre entreprise génère-t-elle des retombées économiques régionales :

Comment votre entreprise se démarque au niveau du service à la clientèle :

Selon vous, qu'est-ce qu'un Prestige apporterait à votre entreprise :

Question réservée aux entreprises dont le siège social est situé à l'extérieur de la MRC de Rivière-du-Loup
De quelle façon votre entreprise génère-t-elle des retombées significatives dans la MRC de Rivière-du-Loup :

DÉPÔT DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature dûment complétés doivent être transmis par courriel, à l'attention d'Ariane Dionne Santerre, coordonnatrice à info@monreseau.rdl.com avant 16 h le 20 septembre 2019.

Des questions?

Pour toutes questions concernant la rédaction de votre dossier de candidature ou le processus de mise en candidature, veuillez communiquer avec la permanence de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup au 418 862-5243 ou info@monreseau.rdl.com.

Je déclare avoir lu les conditions de participation au Gala des Prestiges de la Chambre de commerce de la MRC de Rivière-du-Loup. J'atteste que les renseignements fournis sont complets et exacts. Je m'engage à respecter toutes les règles du concours et la décision du jury. Je déclare être en règle et conforme aux lois et aux règlements régissant mon secteur d'activités et n'avoir été trouvé coupable d'aucune infraction relative à ces lois et règlements au cours des deux dernières années.

Signature

Date